

PROGRAMME

entrée libre et gratuite



Jeudi 17 Novembre
Maison de quartier
St Léonard (Angers)

20h film « La fin des haricots »
21h débat « Quel avenir pour les
semences paysannes ? »
avec Guy Kastler (délégué général du RSP) et François Delmond
(semencier artisanal).

Vendredi 18 Novembre
Bar le Welsh (Angers)

de 17h à 21h échanges de semences potagères amateurs
Toute la soirée jeux, et infos sur les semences.

Samedi 19 Novembre
Place du Pilori (Angers)

de 9h à 13h démonstration de tireurs à grain, dégustation de légumes
anciens, infos sur les semences.

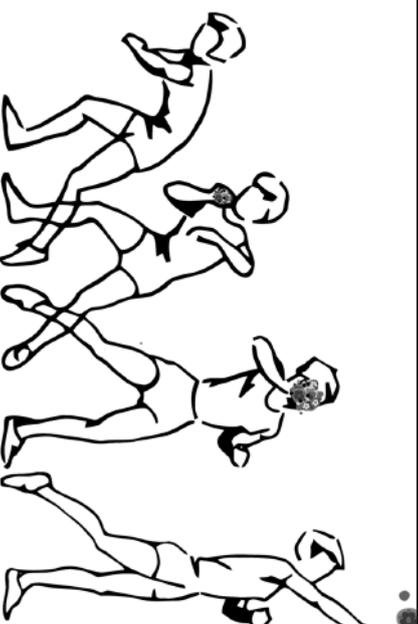
Théâtre de l'ardoise (La Pouéze)

de 15h à 16h Conférence de presse et pancartage organisés par
Vigilance OGM.

de 16h à 18h Conférence débat « Semences et société » avec
des élus locaux et Christophe Bonneuil (historien des sciences), Guy
Kastler (délégué général de RSP), Isabelle Goldinger (généticienne
en sélection participative – INRA) et Florent Mercier (paysan).
18h Apéritif



Informations et documents de campagne disponibles sur www.semionslabiodiversite.com



PARSEMONS

première rencontre des semences
paysannes et fermières d'Anjou
du 17 au 19 Novembre 2011

À la Saint Martin, Paysans et Jardiniers
reprentent leurs droits de ressemer
et déchanter leurs semences : Douce
d'échange de semences, de savoirs, de
savoirs faire, d'idées...

Depuis des millénaires les
semences sont issues d'un double
héritage, celui générique et abondant
de la nature, et celui du travail des
paysans qui les ont collectées,
sélectionnées et conservées pour les
besoins des communautés humaines.
A ce jour, les droits des paysans et
des jardiniers de conserver, ressemer,
échanger et vendre leurs semences
sont anéantis par les normes du
catalogue commun des variétés, les
Certificats d'Obtention Végétale et les
brevets.

Le 8 juillet, le Sénat a voté
une proposition de loi qui doit être
examinée par l'Assemblée Nationale
en novembre. Elle vise à interdire aux
paysans de ressemer leurs propres
semences pour la majorité des
espèces et, pour 21 dentre elles, à

ne les y autoriser qu'en contrepartie
du paiement de royalties.

A Angers, les granetiers se
retrouvaient autrefois à la Saint
Martin – patron du partage avec les
pauvres et des semences - pour fixer
le prix d'échange des semences. Les
récoltes de l'année étaient en cours
de triage et chacun savait ce qu'il
avait à vendre ou à acheter. C'était
une journée riche d'échanges entre
professionnels partageant une même
passion autour de la semence.

C'est pourquoi, le 19 novembre à
Angers, ville et région très investies
dans le végétal et les semences, nous
appelons l'ensemble des citoyens et
des organisations de la société civile,
des élus et des candidats à rejoindre
la campagne pour une loi de
reconnaissance positive des
droits des agriculteurs
par la libération
des semences
paysannes et
fermières.